Affaissement ou effondrement de chaussée

L'affaissement ou l'effondrement de chaussée est peut être dangereux pour les usagers, il faut intervenir rapidement.



Ce problème est souvent signalé aux services techniques des communes, qui nous alertent à ce sujet.

Avant d'entreprendre toute réparation, ils souhaitent que nous vérifiions si cet affaissement n'est pas causé par une cassure ou une fuite sur le réseau d'assainissement. De même, ils demandent à VEOLIA EAU d'examiner les canalisations d'eau potable.

Nous transmettons donc le signalement aux Délégataires, qui se chargent de mettre en sécurité la zone concernée et effectuent une vérification visuelle ou télévisuelle approfondie.

En cas de constat de casse ou de fuite sur le réseau d'assainissement, les Délégataires doivent rapidement programmer une intervention de réparation.

Si l'origine du problème ne concerne pas le réseau d'assainissement, la commune prend en charge les travaux de voirie nécessaires pour remédier à la situation.

Liens utiles
Signaler une anomalie sur le réseau d'assainissement